

## ABSTENTIONS

## The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil/Aucun

Therefore, the motion in amendment was negated.

En conséquence, la motion en amendement est rejetée.

Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Beaulieu, seconded by the Honourable Senator Teed, for the third reading of Bill C-91, An Act to amend the Patent Act, to amend another Act in consequence thereof and to provide for other related matters,

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Beaulieu, appuyée par l'honorable sénateur Teed, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Gigantès, seconded by the Honourable Senator Hébert, that Bill C-91 be not now read a third time, but that it be amended by deleting clauses 11, 12 and 13 on pages 21 and 22.

Et sur la motion en amendement de l'honorable sénateur Gigantès, appuyée par l'honorable sénateur Hébert, que le projet de loi C-91 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé par la suppression des articles 11, 12 et 13 aux pages 21 et 22.

After debate,  
The question being put on the motion in amendment,

Après débat,  
La motion en amendement est mise aux voix.

Pursuant to Rule 68(2), a division was deferred until 5:30 p.m. tomorrow.

Conformément à l'article 68(2) du Règlement, le vote est différé à 17h30 demain.

Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Beaulieu, seconded by the Honourable Senator Teed, for the third reading of Bill C-91.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Beaulieu, appuyée par l'honorable sénateur Teed, tendant à la troisième lecture du Projet de loi C-91.

After debate,

Après débat,

In amendment, the Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Stanbury, that Bill C-91 be not now read a third time, but that it be amended by deleting paragraph 55.2, at page 2, and replacing it with the following:

En amendement, l'honorable sénateur Cools propose, appuyé par l'honorable sénateur Stanbury, que le projet de loi C-91 ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé par le remplacement de l'alinéa 55.2, à la page 2, par l'alinéa ci-après :

55.2 It shall not be an act of infringement to

55.2 Il n'y a pas contrefaçon de brevet

(a) manufacture a product for the purposes of determining the capabilities of the manufacturer to manufacture the product in commercial quantities;

a) lorsque la fabrication d'un produit a pour but de déterminer la capacité du fabricant de fabriquer le produit en quantités commerciales;

(b) use a process for the manufacture of a product for the purpose of determining the capability of the user to use the process for manufacturing commercial quantities of the product produced by the process; or

b) lorsque l'utilisation d'un procédé de fabrication a pour but de déterminer la capacité de l'utilisateur d'utiliser le procédé pour fabriquer des quantités commerciales du produit au moyen de ce procédé; ou

(c) use of the products obtained by (a) or (b) above for the purposes of applying for regulatory approval or for the purposes of stocking the product for sale in commercial quantities.

c) lorsque l'utilisation des produits obtenus en a) ou b) ci-dessus a pour but de préparer la demande d'approbation réglementaire ou d'emmagasiner le produit destiné à être vendu en quantités commerciales.